



- Limite de zone
- Espaces Boisés Classés
- Emplacements Réservés (n° / largeur)
- Zone non aedificandi
- Zone non altius tollendi
- Réseau hydrographique (Canaux, vabres, etc.)
- Secteurs protégés (Article L.123-1-5, 7° du CU) inconstructible (à l'exception des clôtures sous conditions)

Révision du POS / prescription du PLU par  
Délibération du Conseil Municipal  
du 13 avril 2011  
Arrêt du projet de PLU par Délibération du  
Conseil Municipal du 27 juin 2012

Juin 2012  
sdp.conseils  
62, carraire des Rougières basse  
13 122 Ventabren

